

Montréal, le 1^{er} octobre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suite au dépôt d'une plainte de Madame Caroline Gauthier mettant en cause la Fédération Québécoise Nourri-Source à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et aux discussions intervenues entre les parties dans le cadre d'une médiation, une entente confidentielle est intervenue en lien avec les événements survenus en septembre-octobre 2010 mettant fin aux désaccords.

La Fédération Québécoise Nourri-Source et Madame Caroline Gauthier se disent satisfaites de l'entente et réaffirment leurs engagements à promouvoir l'allaitement en public et l'allaitement des bambins.